

# Recherche “Documentaliste de terrain”

Responsable et animateur-ice de *La Plateforme permanente*, Centre de ressources de la Preuve par 7. Poste à temps plein, à pourvoir dès que possible.

Fiche de poste

## La Preuve par 7

[La Preuve par 7](#) est une démarche expérimentale de projets d'urbanisme, d'architecture et de paysage née en 2018 à l'initiative de Patrick Bouchain, qui accompagne des porteur-euses de projets en cours de développement à travers la France, pour promouvoir le **droit à l'expérimentation**. Elle est portée par l'association [Notre Atelier Commun](#).

*Comment porter des projets urbains ou architecturaux supports d'actions collectives au service des attentes et des besoins d'un territoire ? Comment déclencher un changement durable dans un secteur aussi contraint et normé que celui de la construction d'intérêt public, comment généraliser des pratiques alternatives vertueuses en matière d'écologie, d'habitat, d'enseignement ou d'action sociale ? Comment faire école, transmettre ce qui a été expérimenté, ce qui a porté ses fruits ? Comment transposer des chantiers extraordinaires dans des contextes et des situations différentes de celles qui leur ont initialement permis d'éclorre ?*

Soutenue par les ministères de la Cohésion des territoires et de la Culture, et avec la participation de la Fondation de France, la Preuve par 7 expérimente ces questions à travers des projets en cours, qui s'appuient chacun sur un triptyque d'acteur-rices des territoires : des décideur-euses politiques, des opérateur-rices, et des “forces vives” publiques ou privées, usager-ères et habitant-es. “La Preuve par 7” pour 7 échelles territoriales : un village, un bourg, une ville moyenne, des territoires métropolitains, une métropole, un équipement structurant et un territoire d'outre-mer.

## Le Centre de ressources

La première phase de la Preuve par 7 a vu les bases de la démarche se mettre en place : initier et accompagner des projets répondant à des questions inédites, mettant à l'épreuve les cadres réglementaires et normatifs **dans le but de faire jurisprudence**. Pour le deuxième volet, la Preuve par 7 en tant que laboratoire public d'expérimentation va devoir passer à l'échelle : tout en continuant son travail de fond, l'enjeu sera de rassembler, documenter et **diffuser ces multiples démarches** expérimentales, afin que **d'autres puissent s'en emparer**.

C'est dans ce but que la Preuve par 7 va créer en 2021 un Centre de Ressources, pour :

- **Expliciter et transmettre la démarche** de la Preuve par 7 ;
- **Révéler et partager les outils** au cœur de ces démarches de projet, pour permettre à d'autres acteur-rices de se lancer ;
- **Activer et animer un réseau** de visibilité et d'entraide.

Le Centre de ressources devra ainsi accueillir des publics très différents (citoyen-nes, élu-es et agent-es de l'État et des collectivités, étudiant-es, expert-es de ces sujets). Il devra donc à la fois diffuser des contributions de différentes natures, et relayer vers des ressources extérieures, notamment en s'ancrant en interopérabilité avec d'autres centres de ressources. Le Centre de ressource sera créé et opérationnel dès l'année 2021, et se développera en s'enrichissant progressivement de contenus dédiés.

“Il n’y a pas de savoirs sans auteurs de ces savoirs.” Célestin Freinet

Le Centre de ressources de la Preuve par 7 sera **expérimental et vivant**. Il s’articulera autour d’une “permanence” incarnée par des personnes, des temps, des lieux, et des actions. L’accès à la ressource sera accompagné, médié, éditorialisé sous des formes fondamentalement conviviales. Comme l’expérience du savoir est essentielle pour son apprentissage, **la fabrique du savoir sera indispensable à sa transmission**. Pour cela, le Centre de ressource fonctionnera sur ce principe :

- **Une Plateforme numérique** va héberger, recenser et diffuser, sur la base d’une logique éditoriale un vaste ensemble de contenus aux formats pluriels (textes, podcasts, vidéos...).
- **Un-e “documentaliste de terrain”** va collecter et animer ce fond documentaire via **l’édition de cette plateforme** et **en se déplaçant régulièrement de site en site** pour récolter et accompagner la fabrique des ressources. En lien avec le pilotage du Centre de Ressources, il-elle devra être à la fois référent-e des questions de ressources de la Preuve par 7, relais d’information au cœur du réseau, conseil à la production des contenus et des savoirs, et responsable de leurs diffusions dans une logique éditoriale.

## Les missions

Le-la “permanent-e ressources” aura donc en charge d’assurer, en lien direct avec l’équipe de direction de la Preuve par 7 :

- **Une Permanence de documentation et d’édition pour la Plateforme :**
  - Conduire dans un premier temps le pilotage opérationnel de la création de la plateforme numérique, sur les bases d’un cahier des charges déjà établi, en lien avec une équipe de designer-euses et développeur-euses. Dans un second temps, assurer sa coordination générale.
  - Collecter et trier la documentation existante des sites et des sujets de la Preuve par 7, en l’organisant sous forme de Collections.
  - Gérer une publication en ligne régulière selon une ligne éditoriale co-construite avec l’équipe de la Preuve par 7.
  - Recevoir et répondre à des demandes de recherches diverses, en lien avec différents publics.
- **Les Fabriques de récits :**
  - Accompagner et/ou piloter (selon les sites) la production de récits documentaires des projets et des travaux transversaux de la Preuve par 7, à travers des immersions temporaires sur les sites, en lien étroit avec leurs porteur-ses de projet.
  - Coordonner la réalisation de ces récits aux formes diverses (écrite, audio, audiovisuelle).
  - Organiser éventuellement des rencontres sur site, pour contribuer à ces productions documentaires.

## Savoirs et savoir-faire

### INDISPENSABLE !

- Avoir un intérêt et une connaissance des projets expérimentaux contemporains en architecture, urbanisme et/ou paysage, de leurs diversités et de leurs enjeux.  
**Une expérience professionnelle d’au moins 3 ans dans ces domaines est requise.**
- Maîtriser les outils contemporains du classement documentaire, de la recherche et de la veille.  
**Au moins une expérience professionnelle de ces métiers est requise.**
- Maîtrise de l’écriture et de la synthèse.

### SOUHAITABLE !

- Avoir une connaissance des outils et de la pratique de l’édition, de la diffusion, et/ou de la publication web et/ou print.
- Être capable de mener un accompagnement à ces outils et production.
- Savoir construire, publier et alimenter une base de donnée documentaire en ligne.

- Être inventif-ve sur les formes que peuvent prendre les connaissances : une pratique ou expérience de la “fabrique de récits” au sens large (texte, audio ou audiovisuel) serait un atout.

### **Savoir-être**

- Être force de proposition pour la création et l’animation de ce Centre de Ressources.
- Être didactique et dynamique, avoir une bonne capacité d’écoute, de conseil et d’échange.
- Être organisé-e, rigoureux-se et efficace.
- Avoir l’envie !

### **Conditions**

CDD ou CDI (selon profil) à temps plein (35h/semaine). Un poste de travail sera prévu et dédié à Paris centre. Des déplacements sont à prévoir. Salaire à discuter.

### **Équipe**

Le-la documentaliste de terrain travaillera sous la direction éditoriale du Centre de Ressources, piloté par Édith Hallauer, en lien direct avec l’équipe de coordination de la Preuve par 7 (Patrick Bouchain, Paul Citron, Laura Petibon, Sophie Ricard et Caroline Niémant).

Il-elle sera en responsabilité des productions du Centre de Ressources, et devra travailler en grande autonomie.

### **Démarche**

Envoyer CV et lettre de motivation libre **avant le 28 février 2021** à l’adresse :  
edith.hallauer@lapreuvepar7.fr

## **ANNEXES : La Preuve par 7, ses sites et ses sujets**

La Preuve par 7 est une démarche expérimentale en urbanisme et architecture portée par l'association Notre Atelier Commun. Elle a été initiée par l'architecte Patrick Bouchain, Grand Prix de l'urbanisme 2019, initiateur d'un mouvement qui se développe aujourd'hui en France visant à dénouer des situations locales en intervenant autrement que dans le cadre habituel de la commande publique architecturale ou urbaine.

La Preuve par 7 promeut des outils de projet à même de renouveler l'action territoriale et de soutenir des initiatives en matière d'urbanisme durable, à 7 échelles territoriales : le village, le bourg, la ville, la commune de banlieue, la métropole régionale, le bâtiment public désaffecté et le territoire d'outre-mer.

Elle se présente comme un laboratoire d'innovations publiques et citoyennes pour accompagner les collectivités et les acteurs de la société civile dans leurs projets. L'équipe de la Preuve par 7 intervient aux côtés des partenaires de projets associés pour :

- promouvoir la résidence territoriale et architecturale comme mode d'ancrage sur le terrain : occuper durablement un site de projet, prendre en compte les temporalités intermédiaires, par une permanence pour mener un travail de programmation ouverte, construite avec les usagers
- réunir un trio d'acteurs : société civile/ opérateur /élus autour d'un enjeu de société et d'urbanisme : santé, éducation, culture, alimentation, ...pour y répondre de manière concrète et transversale
- mobiliser et impliquer les différents services déconcentrés de l'Etat pour expérimenter dans l'action publique
- promouvoir le réemploi du déjà-là
- revendiquer un droit à l'expérimentation par des montages innovants (réglementaires, juridique, financiers et par les usages).

La Preuve par 7 a pour objet d'accompagner ces projets locaux afin de les inscrire dans un réseau national pour leur conférer une légitimité supplémentaire à agir en dehors des méthodes traditionnelles. La démarche a vocation à faire jurisprudence, et transformer des expérimentations ponctuelles en supports pour de nouvelles façons de mettre en œuvre des politiques publiques adossées à d'autres dispositifs comme l'Atelier des territoires, le POPSU Territoires, Petites villes de demain, ou encore Action Cœur de ville. La Preuve par 7 s'appuie sur un centre de ressources et la chaire expérimentale EFFET créée en 2020 avec l'Ecole d'architecture de la Villette à Paris, pour diffuser les enseignements du terrain.

Cette démarche qui s'inscrit dans le temps long est soutenue depuis 2018 par le Ministère de la Transition écologique avec la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, par le Ministère de la Culture avec la Direction Générale des Patrimoines et avec la participation de la Fondation de France.

La DGALN soutient cette démarche qui correspond à la fois à ses modes de faire - approche par le projet avant de concevoir la règle, par l'expérience du terrain et la pluridisciplinarité – et à ses objectifs, notamment l'accompagnement de projets intégrés d'aménagement et de transition écologique et sociale, qui s'appuient sur l'existant et les atouts des territoires, et qui intègrent l'expertise des acteurs locaux.

La Direction Générale des Patrimoines soutient la démarche en vue de capitaliser les ressources issues des remontées de terrain, et de contribuer à l'émergence de cette nouvelle école de projet, avec un soutien de l'État, notamment en irriguant ces nouvelles méthodes au sein des écoles d'architecture et des écoles d'arts, et en créant des modules de formations pour ses services à partir des projets. La création du Centre de Ressources, ouvert à toutes et tous, permettant d'essayer et de rendre accessibles les expérimentations et les projets novateurs est au cœur des préoccupations des services de l'architecture et du patrimoine, et passe également par le soutien de la chaire expérimentale EFFET : Expérimenter; Faire, Fabriquer & Transmettre.

Aujourd'hui les Ministères de la Transition écologique et de la Culture ont décidé de poursuivre et développer la démarche portée par la Preuve par 7 en reconventionnant avec l'association Notre Atelier Commun jusqu'en 2023.

Dans ce deuxième volet, la Preuve par 7 continuera d'accompagner 5 projets démonstrateurs initiés lors de la première phase d'expérimentation et d'en associer de nouveaux sur le territoire métropolitain et d'outre-mer :

- 2 communes de la Métropole du Grand Paris en Ile-de-France, autour des savoirs, de l'éducation et la jeunesse en travaillant sur la préfiguration de l'arrivée d'un lycée et la réouverture d'une halle de marché en cœur d'îlot :

**Bagneux** (Hauts-de-Seine) : Pour la construction progressive et collective d'un « tiers lieu des savoirs » pour la jeunesse, porté par le Plus Petit Cirque du Monde et la commune de Bagneux, préfigurant l'arrivée d'un lycée extra-ordinaire au cœur d'un projet urbain de 16 ha.

**Gennevilliers** (Hauts-de-Seine) : pour travailler au réaménagement de l'îlot des Grésillons avec la Ville et la SCIC née de la fusion des organismes HLM, Gennevilliers Habitat. La réouverture de la Halle des Grésillons, pivot de l'îlot, et son appropriation par l'usage, infusera sur la programmation future de l'îlot pour relier ses commerces, son théâtre le T2G, ses logements, et les espaces publics.

- 2 Bourgs, communes du Grand Clermont (Puy-de-Dôme), reliés par leur intercommunalité et anciennement par le port de marchandise et le commerce en travaillant sur le patrimoine vernaculaire :

**Pérignat sur Allier**, avec l'élaboration d'un plan guide alliant études et chantiers afin de proposer une nouvelle redynamisation et requalification du patrimoine à l'abandon du centre-bourg autour de l'économie de matières, des ressources locales, du réemploi et de la formation autour de l'insertion et de chantiers écoles.

**Billom**, afin de travailler à la requalification et la rénovation par la réouverture et la remise en usage progressive de l'ancien collège jésuite, patrimoine historique vacant, en plein cœur de village.

- Un territoire d'outre-mer, à Mayotte, afin de relier nos diversités culturelles, les confronter au droit de l'urbanisme et de l'aménagement :

**Chiconi**, capitale culturelle de l'île, pour travailler, à partir du réinvestissement progressif d'une MJC inoccupée en lieu culturel lié à la musique, sur l'aménagement de tout son îlot situé en cœur de bourg, et sur les modalités d'intégration de l'habitat informel dans le projet urbain et la règle d'urbanisme.

La diversité des échelles et des thématiques situe ces expérimentations au croisement des politiques publiques, et tente de faire la démonstration que de nouvelles méthodes autour de la fabrique de ville sont possibles. Ces expérimentations conduites sur les territoires ont également pour enjeu de documenter et faciliter la mise en œuvre de ces projets, pour permettre leur répliquabilité sur d'autres lieux et territoires aux questions similaires.